

Compte-rendu du comité technique ministériel du 5 mars 2021

Ce comité était présidé par Sophie DELAPORTE, Secrétaire Générale du MAA.

FO Agriculture était représentée par : Jean-Christophe LEROY - Christine HEUZE - Stéphane TOUZET - Catherine HOBENICHE - Thierry ELEOUET - Xavier SIMON - Sabine STOECKLIN - Magali MONIER - Étienne LEMAIRE.

Les représentants du personnel sont invités à écouter l'administration en restant « bien sages » dans un comité technique très restreint en matière de temps puisque la moitié des sujets prévus n'ont pu être traités et certains experts entendus !

Seuls les deux points évoqués ci-dessous ont été abordés. Le point d'information sur la feuille de route égalité diversité 2021/2023 est reporté au 24 mars 2021 et l'administration répondra par écrit aux questions diverses des organisations syndicales transmises préalablement à ce CTM.

En quelques mots, l'administration répond aux déclarations liminaires des différentes organisations syndicales :

La situation sanitaire est préoccupante et retient toute l'attention du Ministère. Concernant le télétravail et la santé des agents, il faut concilier l'objectif de santé publique et la protection individuelle.

Le MAA reste attentif et les chefs de service sur le terrain assurent le suivi des agents. Concernant les risques psychologiques, le ministère apporte tout son soutien aux agents victimes d'agressions lors des contrôles sur le terrain. L'administration rappelle qu'elle assure un soutien psychologique et juridique. Les préfets sont également très à l'écoute.

Réorganisation des services au sein de la DGAL et du secrétariat général (SG) du MAA :

Présentation par l'Administration des deux notes concernant :

- Le projet d'évolution de l'organisation de la direction générale de l'alimentation (DGAL)
- Le projet d'évolution de l'organisation du secrétariat général (SG)

•

- **Côté DGAL :**

Le DGAL précise que les attentes des concitoyens ont été prises en compte dans cette réflexion. Cette réorganisation a été discutée et présentée avec les organisations syndicales dans les différentes instances. Tout ceci donnera lieu à la mise en place d'un nouveau plan stratégique.

- **Côté SG du MAA :**

Une démarche de réorganisation est également en cours. Le travail s'effectue sur l'ensemble du service. Il faut que le ministère soit en mesure de répondre aux nombreuses sollicitations, notamment en interministériel. Cette démarche s'articulera autour du numérique, du pilotage et de la transformation. A ce jour, le MAA en est au stade de la préfiguration. Pour la Secrétaire générale, l'organisation est vieillissante, le numérique et le contrôle interne (maîtrise des risques) n'existaient pas, ce qui impose aujourd'hui des réorganisations. Une présentation sera faite en Comité Technique Administration Centrale en avril prochain, pour une bascule en septembre 2021.

Pour **FO Agriculture** : ces sujets couvrent des domaines trop vastes et stratégiques pour ne faire l'objet que d'un simple point d'information en CT ministériel. Les réserves à l'avis des CT de l'administration Centrale risquent d'accentuer la déconnexion des services déconcentrés.

Au SG, la déconnexion donne lieu à de nombreuses erreurs de traitement dont sont victimes les personnels. Ces derniers, lorsqu'ils s'en aperçoivent, se retrouvent sans interlocuteur, entre une administration Centrale inaccessible et des RH de proximité démunies.

FO Agriculture annonce avoir initié une enquête pour tenter de recenser et accompagner les collègues concernés. Les réponses affluent ! Aussi louables que soient les intentions d'amélioration par une réorganisation, elles resteront vaines si les services n'ont pas les moyens de leurs objectifs.

A la DGAL, il en va de même. Il n'est pas question que l'on dissocie les services déconcentrés de la DGAL. Ce serait dangereux en terme de réactivité, d'efficacité et de pertinence, et cela fragiliserait la chaîne de commandement. Cette dernière est essentielle, y compris pour la sécurité juridique des agents, question que nous avons soulevée une énième fois en questions diverses du CT alimentation inachevé d'hier.

On ne peut que constater que, malgré de grandes ambitions pour la DGAL, les bureaux métiers n'ont pas les moyens de mener à bien les objectifs qui leur sont fixés pour accompagner les services déconcentrés. Dans une interview donnée au média « Contexte » sur ses orientations stratégiques, le directeur général de l'alimentation (DGAL) balaye la question concernant l'absence d'arbitrage sur le devenir de la sécurité sanitaire des aliments, en déclarant «vouloir développer une transversalité plus forte qui nous permettra de nous adapter si des changements de périmètre devaient être décidés ». Il souligne plus loin l'évolution du pouvoir des préfets avec la décentralisation de la chaîne de commandement.

FO Agriculture souhaite également avoir des précisions concernant les éventuelles délocalisations du SIVEP ou de la cellule CEPP (Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques) adjacentes au projet stratégique.

Réponses de l'Administration :

- **Côté SG (RH) :**

Le constat de la dégradation du service est évident. Le MAA va réfléchir à la réorganisation de ce service et il y a **"URGENCE"**. Le sujet INFOMA sera également inclus dans cette réorganisation. Des évolutions de déconcentrations budgétaires sont également à l'étude. La Fonction RH est le sujet premier du MAA. RENOIRH a été mis en place avec une problématique identifiée lors du basculement RENOIRH/AGORHA qui a freiné la réorganisation de la fonction RH. Il y a des retards et erreurs à rattraper et les signalements sont remontés au fil de l'eau par le terrain. Les nombreux dossiers recensés par **FO Agriculture** intéressent évidemment le SRH qui est preneur et s'attachera à les traiter...

Concernant les effectifs, la SG se déclare contrainte par le schéma d'emplois voté tous les ans. Elle considère que le "Numérique" peut être la solution au problème !

Le rôle du CTM dans ces réformes :

La SG considère que le CTM n'a pas à être consulté sur ces réorganisations car elles relèvent du CT Administration Centrale et du CT Alimentation.

- **Côté DGAL:**

Pour le DGAL, l'expertise n'est pas rayée des missions de la DGAL. Concernant les délocalisations, le SIVEP central est maintenu, mais avec l'arrivée du BREXIT, une réorganisation fonctionnelle reste indispensable. Sur les CEPP (Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques) : une feuille de route est en cours.

Remarque FO Agriculture : les ministères semblent « marcher au pas » et obéir aux consignes dictées par la DGAFP. La masse d'informations proposée ici, uniquement pour information, nous met devant le fait accompli de réformes fondamentales. La présentation faite aujourd'hui n'est pas à la hauteur de nos attentes.

Pour **FO Agriculture**, il y a, avant tout, une urgence de moyens opérationnels et pas seulement une urgence de réorganisation des services sans étude d'impact préalable.

Information sur le bilan des lignes directrices de gestion -LDG - relatives à la mobilité :

Conformément à la note des services sur les LDG "Mobilités" du 16 janvier 2020, nous attendions un bilan annuel de la mise en œuvre des LDG. Le diaporama qui nous a été présenté ne concernait que la campagne de mobilité du printemps 2020. De plus, de nombreuses pages ont été modifiées depuis le dernier groupe de travail -GT- sur le sujet réuni le 02 mars. Entre 2019 et 2020, nous assistons à une baisse des postes proposés à la mobilité dont 192 postes (11%) sont restés vacants. La répartition des postes par programme reste cependant stable.

Pour les **postes du BOP 215**, certains sont restés vacants et sont identifiés sur les catégories B et C.

Pour les **postes du BOP 206**, il est à noter que l'attractivité des postes en abattoirs reste un problème. Le nombre des candidats retenus est en augmentation.

Pour **les postes du BOP 142** (enseignement supérieur), les 65 postes non pourvus interrogent. Cependant, nous constatons que les recrutements en externe sont plus nombreux. Ceci est certainement lié au fait de l'absence de consultations avec les représentants du personnel pour défendre les candidatures internes, justifiées et appuyées, qui auraient pu apporter l'inversion de ces chiffres.

Concernant les candidatures, les priorités légales sont principalement : le rapprochement de conjoints, la suppression de poste dans le cadre d'une restructuration de service et le handicap. Parmi les 13 candidatures avec priorité légale et non retenues, 10 agents étaient extérieurs au MAA avec une priorité identique. La mobilité au fil de l'eau, à laquelle nous sommes opposés, est devenue une habitude pour le MAA.

Inquiétant : l'affichage des contractuels sur les postes proposés à des titulaires, même si ces derniers resteraient prioritaires. A suivre quand on connaît les orientations gouvernementales !

FO Agriculture souhaiterait avoir des informations sur les postes pourvus par ces contractuels.

Rappelons que **FO Agriculture** est pour le recrutement de fonctionnaires et non d'emplois précaires, d'où notre inquiétude.

A retenir : à compter du 1er juillet, les agents sauront si leur mobilité est acceptée ou pas.

Dans les pistes d'évolution proposées, il est question de la suppression du cycle de mobilité d'automne.

FO Agriculture s'interroge sur cette proposition dans la mesure où elle devrait donner lieu à un avis du CTM et non être présentée en simple point d'information. Comment peut-on en envisager la suppression sans aucun bilan, puisque le cycle d'automne 2020 n'a pas eu lieu à cause de la COVID-19 ?

FO Agriculture réaffirme qu'il est important que le processus de mobilité reste transparent et égalitaire puisque les représentants élus du personnel ne sont plus là pour identifier les erreurs, défendre les agents, faire respecter la transparence et l'égalité de traitement. C'est pourquoi, nous avons des exigences sur la rédaction des LDG et leur application, sur le droit d'évocation des organisations syndicales et l'implication des élus à tous les niveaux, de la publication des mobilités à celle des résultats.

FO Agriculture est aussi attentif au bilan qui en est fait en CTM. Lors du groupe de travail du 2 mars dernier, nous avons signalé que nous avons besoin d'indicateurs plus précis nous permettant de nous assurer du respect des priorités légales et de l'absence de discrimination (ex : indicateurs genrés ou concernant les travailleurs handicapés). Dans la mesure où le bilan présenté n'a porté que sur la mobilité de printemps 2020, il sera nécessaire de le compléter.

Le GT a également fait remonter un grand nombre de questions auxquelles des réponses sont attendues - De plus, ce bilan tardif n'a pas permis d'améliorer les notes de service des mobilités de printemps.

FO Agriculture considère qu'il est intolérable que la structure d'accueil modifie son choix sur l'injonction de l'IGAPS. L'administration doit lutter contre ce type de comportement qui brouille les cartes et fausse la mobilité. L'avis de la structure de départ est également fondamental, notamment si l'agent fait valoir une priorité légale. Tous les responsables ne sont pas bienveillants et transparents. Il faut aussi éviter que les agents se voient affectés sur un autre poste que celui sur lequel ils avaient postulé.

FO Agriculture s'interroge sur le faible nombre de candidatures à la mobilité en 2020. Est-ce lié à la crise ? Quant aux postes pourvus par des agents externes, il faudrait savoir sur quels secteurs ? Chez quels opérateurs ? Des précisions ont été apportées sur les 192 postes restés vacants, notamment sur les secteurs : quelles en sont les raisons ? Est-ce que les profils ont été mal définis ? Y a-t-il eu un manque de publicité ? S'agit-il d'un manque d'attractivité du poste ? S'agit-il du niveau de RIFSEEP ? Une analyse plus

explicite de ces problématiques est indispensable ! Connaître le nombre de postes laissés vacants les années précédentes nous éclairerait peut-être .

Concernant les Agents Contractuels d'Enseignement Nationaux (ACEN- CDI) : la CDIisation se fait au bout de six ans de contractualisation et après deux inspections. Le CDI ne précise pas la discipline, or il apparaît indispensable d'assurer d'une certaine continuité dans les disciplines enseignées durant le CDD et sur la suite de la carrière.

FO Agriculture fait remarquer que la date limite de diffusion des résultats aux agents doit se situer entre le 15 et le 20 juin et ne pas dépasser le 1^{er} juillet, pour une prise de poste au 1^{er} septembre. Les agents doivent pouvoir organiser leur mobilité. Par ailleurs, le dossier de pièces à fournir est trop complexe, il y a un risque que les agents ne puissent pas les réunir dans les délais impartis.

Concernant le droit d'évocation des organisations syndicales : il est nécessaire que la procédure soit mieux formalisée afin de permettre aux agents d'y accéder, quel que soit leur corps et leur secteur d'activité. C'est dans l'intérêt des agents, mais également celui des services et de l'administration.

FO Agriculture souhaite connaître le bilan des dossiers portés et réaffirme qu'il faut exiger un avis motivé des structures d'accueil.

FO Agriculture s'interroge sur l'absence de recours des agents (signalée ce jour par l'administration) suite aux mobilités. Est-ce que ces recours sont perçus comme illusoire et/ou comme un risque par rapport à leurs demandes à venir ?

FO Agriculture est contre le fait que les CAP soient vidées de leurs compétences et que des actes importants de la carrière des agents (mobilité, avancements et promotions) soient gérés uniquement par l'administration. Ce premier bilan ne doit pas amener à tirer des conclusions et des pistes d'évolutions hâtives alors que nous avons vécu une année particulière.

Pour conclure, l'administration admet que des pistes d'amélioration doivent être trouvées et regrette qu'il faille "essuyer les plâtres" dans la mesure où 2020 a été une année très particulière : 1^{er} exercice sur les LDG, crise du Covid et mise en place de RenoRH !

L'administration précise qu'elle a bien noté toutes les remarques et qu'elle essaiera d'améliorer les procédures. Elle souligne que, concernant les cycles de mobilité, tous les ministères sont en phase de test et qu'il existe une pression interministérielle afin d'avoir des calendriers de mobilités plus calés entre ministères. Elle réaffirme que la mobilité « au fil de l'eau » est essentiellement faite sur des postes d'encadrement ou des postes sensibles et reconnaît que le délai de candidatures d'un mois doit être respecté au maximum lors de la publication des postes au fil de l'eau mais l'urgence peut amener à restreindre ce délai .

FO Agriculture regrette que les CTM passent et se ressemblent, avec un dialogue social de moins en moins constructif, donnant l'impression qu'un monologue social s'impose au sein du MAA.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

